

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS - PRE REGIONALE FEMININES

ARTICLE 1

La division est composée des :

- groupements sportifs descendant de la Régionale 3.
- groupements sportifs maintenus en Pré-Régionale de la saison 2021/2022 selon le règlement.
- groupements sportifs souhaitant s'engager dans un championnat Seniors (Nouvelle Equipe).

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Dimanche à 15h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION

- Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum
- Date limite de qualification d'un joueur : pas de limite de date
- Types de licences autorisées (nombre maximum)
 - Licence **1C, OCT ou OCAST/1CAST (hors CTC), 2C ou 2CAST (hors CTC)** : 3 maximum
 - **OC** : sans limite
 - **ASTCTC** : pour les CTC, 5 licences AS maximum
- Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
 - BC : sans limite
 - VT : sans limite
 - JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON : sans limite

ARTICLE 4 : SALLE

Classement H1

ARTICLE 5 : Montées et Descentes

- Système de l'épreuve : Ces groupements sportifs sont répartis en 1 poule de 10, disputant des rencontres aller et retour.
- Montées en division supérieure : Le groupement sportif classé 1^{er} accède en RF3 la saison suivante.
- Descentes dans la division inférieure la saison suivante : Le groupement sportif classé 10^{ème}
Des descentes supplémentaires pourront avoir lieu suivant les descentes de RF3.

